

RCS : PONTOISE  
Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01988  
Numéro SIREN : 802 388 405  
Nom ou dénomination : 2 ARES SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 29/08/2018 sous le numéro de dépôt 9622

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

Désignation de l'entreprise 2 ARES SERVICES		Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise 48 RUE DU MOUTIER		95170 DEUIL LA BARRE		
SIREN		8 0 2 3 8 8 4 0 5		
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2		Durée de l'exercice précédent* 1 2		
		Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 7		
<b>ACTIF</b>		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	
		Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010	012	
	{ Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *	028	030	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	
	<b>Total I (5)</b>	044	048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS			
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
	Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068	64 440	070
		{ Autres* (3)	072	22 672
	Valeurs mobilières de placement	080	082	
	Disponibilités	084	63 515	086
	Charges constatées d'avance*	092	094	
	<b>Total II</b>	096	150 627	098
<b>Total général (I + II)</b>	110	150 627	112	
<b>PASSIF</b>		Exercice N NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	1 000	
	Écarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	100	
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131 )	132	4 002	
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	957	
	Provisions réglementées	140		
	<b>Total I</b>	142	6 059	
	Provisions pour risques et charges	<b>Total II</b>	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	129 000	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... 169 )	172	15 568	
	Produits constatés d'avance	174		
<b>Total III</b>	176	144 568		
<b>Total général (I + II + III)</b>	180	150 627		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	
			184	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

*Copie certifiée conforme à l'original.*

Formulaire obligatoire (article 302 septies  
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 2 ARES SERVICES

Néant  \*

## A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé  
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le  
3 1 1 2 2 0 1 7

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210		
	Production vendue	Biens	} dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services*		217		218	132 000
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée*				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	132 000	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier : )				242	112 215	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 056	244	1 242	
	Rémunérations du personnel*				250	14 803	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	2 613	
	Dotations aux amortissements*				254		
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		} 262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)					264	130 873	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	1 127	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		} 300	1		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	169		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	957	
<b>B — RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	957	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	169		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	990			
	Dont divers	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		350
		Créance due au report en arrière du déficit			346		
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)			655		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col.1 Déficit col.2	352 1 126 354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col.1 Déficit col.2	370 1 126 372	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : 2 ARES SERVICES							Néant <input checked="" type="checkbox"/> *					
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
	ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial		400		402		404		406			
	Autres		410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains		420		422		424		426			
	Constructions		430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels		440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers		450		452		454		456			
	Matériel de transport		460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476			
Immobilisations financières			480		482		484		486			
TOTAL			490		492		494		496			
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Immobilisations incorporelles			500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains		510		512		514		516			
	Constructions		520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546			
	Matériel de transport		550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566			
TOTAL			570		572		574		576			
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5							
	6	7	8	9	10							
Immobilisations	Valeur d'actif *		Amortissements*		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values			
	①	②	③	④	⑤	Long terme						
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations		590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).								591				
TOTAL						596	585	597	599			

© Sage

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : 2 ARES SERVICES

Néant  \*

**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

**B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

**II DÉFICITS REPORTABLES**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

**III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C**

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

**IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA**

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
--	-----

**V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)**

	800	<input type="checkbox"/>
--	-----	--------------------------

**VI DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	19 300
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	28 511
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : 2 ARES SERVICES		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012017		et clos le : 31122017	
Durée en nombre de mois		1	2
<b>I - Chiffre d'affaire de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	132 000
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	132 000
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	112 215
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	112 215
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137 19 785
<b>V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b> Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Période de référence		024 du	160 au
Date de cessation		186	
<b>VI - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs</b>			
Effectif moyen du personnel * :		376	1
dont apprentis		657	0
dont handicapés		651	0
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	0

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

6

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1	/	1	(1) Néant <input type="checkbox"/> *
1			

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

SIREN 8 0 2 3 8 8 4 0 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2 ARES SERVICES

ADRESSE (voie) 48 RUE DU MOUTIER

CODE POSTAL 95170

VILLE DEUIL LA BARRE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays 

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M  Nom patronymique NAMANE Prénom(s) ABDELHAKNom marital  % de détention 40 Nb de parts ou actions 40

Naissance : Date 20021964 N° Département 99 Commune ANNABA Pays DZ

Adresse : N° 48 Voie RUE DU MOUTIER

Code Postal 95170 Commune DEUIL LA BARRE Pays FR

Titre (2) M  Nom patronymique NAMANE Prénom(s) HARRISNom marital  % de détention 60 Nb de parts ou actions 60

Naissance : Date 23121966 N° Département 99 Commune SOISY S/MON Pays FR

Adresse : N° 48 Voie RUE DU MOUTIER

Code Postal 95170 Commune DEUIL LA BARRE Pays FR

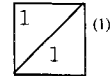
(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

SIREN 8 0 2 3 8 8 4 0 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2 ARES SERVICES

ADRESSE (voie) 48 RUE DU MOUTIER

CODE POSTAL 95170

VILLE DEUIL LA BARRE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays 

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.



## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case					
Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD					
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

## A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
2 ARES SERVICES 48 RUE DU MOUTIER 95170 DEUIL LA BARRE FR		48 RUE DU MOUTIER 95170 DEUIL LA BARRE	
SIRET 80238840500010			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET	
-------	--

## B ACTIVITE

Activités exercées CONSEIL EN SYSTEM INFORMATIQUE Si vous avez changé d'activité, cochez la case

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 28 %	Bénéfice imposable à 15 %	1 126	Déficit		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches							
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	<input type="checkbox"/>		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W				dans le secteur du logement social, art. 244 quater X			

## D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 26072018 Lieu : DEUIL LA BARRE Qualité : PRESIDENT Nom du signataire : M NAMANE HARRIS

\* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**  
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD

(2018)

Si déposé néant, cochez la case

<b>F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES</b>			
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	<i>a</i>	payées par un établissement chargé du service des titres
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)		<i>c</i>	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		<i>d</i>	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)		<i>e</i>	
		<i>f</i>	
		<i>g</i>	
		<i>h</i>	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		<i>i</i>	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		<i>j</i>	
Montant des revenus répartis (5)		<b>Total (a à h)</b>	

<b>G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES</b> (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) :	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Montant des sommes versées :				
			Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires
1	2	3	4	5	6	7	8

<b>H DIVERS</b>
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre )
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS ( Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle )

<b>I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION</b>			
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

**PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ASSOCIÉS**  
**2 ARES SERVICES**

**SAS au capital de 1.000.00 € ( mille euros)**

**dont le siège social se situe : 48 RUE DU MOUTIER 95170 DEUIL LA BARRE**

**inscrite au RCS de PONTOISE sous le numéro 802.388.405**

**Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 25/06/2018 à DEUIL LA BARRE.**

L'assemblée est présidée par **Monsieur NAMANE Harris**, et est convoquée conformément aux dispositions inscrites dans les statuts de la société. L'assemblée donne acte de cette déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

**Associés présents**

Sont présents ou représentés, et ont signé la feuille de présence annexée au présent procès-verbal :

- Monsieur NAMANE Harris , détenant 60 actions
- Monsieur NAMANE Abdelhak , détenant 40 actions

Cet ensemble représentant la proportion requise par les statuts de la société, l'assemblée est ainsi habilitée à prendre toutes les décisions ordinaires.

**Documents soumis à l'assemblée**

Les documents et rapports suivants ont été soumis à l'assemblée lors de la convocation, et sont mis à sa disposition pour l'assemblée générale :

\_\_\_\_\_

Ces pièces ont bien été communiquées dans les délais légaux avant la date de la présente réunion.

**Lecture du rapport spécial du Président**

Lecture est donnée du rapport du **Président Monsieur NAMANE Harris**, et le cas échéant du rapport du Commissaire aux comptes.

L'assemblée prend acte de ce rapport et en approuve les termes.

NH  
NL A

## Ordre du jour

Plus personne ne demandant plus la parole, sont mises aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

L'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le **31/12/2017**
- l'affectation du résultat de l'exercice

### **Résolution 1 - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2017**

L'Assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du Président Monsieur NAMANE Harris, approuve les comptes annuels de la société tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

### **Résolution 2 - Affectation des résultats**

L'assemblée générale prend acte que le résultat de l'exercice fait apparaître un Bénéfice de **957.39 € (Neuf Cent Cinquante Sept euros trente-neuf centimes)**. Il est décidé d'affecter le montant de ce bénéfice comme suit :

Il a été décidé de reporter : **957.39 € sur le compte "Autres Réserves"**.

Il est précisé qu'au cours des trois derniers exercices, aucun dividende n'a été distribué.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, il est décidé de lever la séance.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à **DEUIL LA BARRE**,

le **25 Juin 2018** en Trois exemplaires.

SIGNATURES :

